

# COMITÉ SYNDICAL

## MARDI 4 FÉVRIER 2025

### PROCES-VERBAL

Présents : Mesdames Sophie MERCIER, Khristine FOYART, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick BOUCHER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre HUVET, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Hervé LE DROUMAGUET, Arnaud LUISIN, Laurent MAROT, Patrick PEYR, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN.

Absents représentés : Madame Nadine SANTUNE représentée par Monsieur Arnaud LUISIN, Madame Annick DECAMP représentée par Monsieur Jean-Pierre HUVET, Monsieur Patrick CARVALHO représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Eric FOURDRINIER, Monsieur Didier BERANGER représenté par Laurent MAROT,

Absents non représentés : Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Monsieur Philippe BARBILLON, Eric ROUGEAUX, Alain FOURNIER, Florent MAZIERES,

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024 n'appelle aucune remarque et il est approuvé à l'unanimité.

#### **1. Débat d'orientation budgétaire 2025**

Tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 – présentation annexée au procès-verbal

#### **2. Reversement accise 2024 et 2025 (Longueil-Sainte-Marie, Chevrières et Fleurines)**

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Monsieur le Président rappelle que depuis 2023, une part communale de l'accise de l'électricité est instituée :

- au profit des communes de moins de 2 000 habitants,
- ou au profit de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité.

#### Accise 2024

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2024 alloue la part communale de l'accise sur l'électricité à partir de la formule suivante :

montant de l'accise 2023 \* quantité d'électricité fournie 2022 / quantité d'électricité fournie 2021\*  
variation de l'indice des prix à la consommation (IPC)

Le montant 2024 notifié au SEZEO est de 2 305 008 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la population légale de Longueil-Sainte-Marie est supérieure à 2 000 habitants. Par conséquent, le montant de 535 527 € au titre de l'accise 2024 a été notifié à la commune. Les délibérations concordantes, prises courant 2023, par le SEZEO et Longueil-Sainte-Marie, permettent le reversement de l'accise notifiée à Longueil-Sainte-Marie vers le SEZEO. Au titre de 2024, le reversement est de 476 260 €.

A contrario et à la suite des délibérations concordantes, prises courant 2023, par le SEZEO et Chevrières, le montant à reverser au titre de 2024 est de 44 501 €.

Le montant 2024 « net » pour le SEZEO est donc de 2 736 767 €.

### Accise 2025

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la population légale de Longueil-Sainte-Marie repasse sous le seuil des 2 000 habitants (1987 habitants en 2025) ainsi la commune ne devrait pas être contributive de l'accise. Aucun reversement cette année entre la commune et le SEZEO.

Au contraire de Longueil-Sainte-Marie, la population légale de Fleurines passe le seuil des 2 000 habitants (2 010 habitants en 2025 contre 1908 en 2024). En l'absence de délibérations concordantes, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025, entre Fleurines et le SEZEO, l'accise serait perçue par la commune. Le montant estimé, au regard des paramètres 2024, serait de 37 000 €.

Concernant la commune de Chevrières, un reversement de l'accise 2025 est à prévoir.

## LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE

### **3. Adhésion à Oise-les-Vallées**

Monsieur le Président explique aux membres du comité syndical le fonctionnement de l'agence : Oise-les-Vallées est une agence d'urbanisme constituée sous la forme d'une association loi 1901. Elle a été créée en 1989 à l'initiative des communes de Compiègne, Creil, Senlis et Pont Ste Maxence.

Oise-les-Vallées est un outil d'ingénierie publique mutualiste au service de l'aménagement durable des territoires.

Sa feuille de route 2021-2027 s'oriente autour de 3 axes principaux :

- aller vers le changement climatique et la décarbonation
- aller vers la préservation des ressources et de la biodiversité
- faire un monde vivable et la troisième révolution industrielle

Certaines actions qui en découlent sont en lien avec les activités du SEZEO comme le développement des mobilités durables ou l'accélération des énergies renouvelables.

Oise-les-Vallées dispose en outre d'une connaissance du territoire et de ses aménagements. Leur système d'information géographique (SIG) est ouvert aux adhérents et permet d'accéder à un grand nombre de données utiles au SEZEO (ex. Projets de dévoiement des réseaux, recensement des parkings concernés par la LOM ou la loi APER, potentiel photovoltaïque sur toiture etc...).

Pour une structure comme la nôtre, l'adhésion annuelle est fixée à 1 600 € / an.

Monsieur le Président sollicite l'avis du Comité Syndical pour l'adhésion du SEZEO à Oise-les-Vallées.

## VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

#### 4. Compte rendu d'activité de la SEM 2023

Monsieur le Président indique au Conseil Syndical que le rapport de gestion de l'année 2023 de la SEM Oise Energies Renouvelables a été approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 20 juin 2024 et adressé en annexe de la convocation au comité syndical.

Après avoir rappelé les principaux faits marquants de la SEM Oise Energies Renouvelable, les membres sont invités à se prononcer sur le rapport de gestion.

VOTE FAVORABLE A L'UNANIMITE

#### 5. Décisions du Président

N° décision	Objet	Opération		Type de travaux	Montant total HT	Part SEZEO HT
DP2024-82	Convention financière	PASSEL	ensemble de la commune	Rénovation EP	60 344,00 €	47 993,60 €
DP2024-83	Convention financière	ELINCOURT STE MARQUERITE	ensemble de la commune	Rénovation EP	139 972,70 €	104 188,96 €
DP2024-84	Convention financière	CANDOR		Prises illum	1 246,00 €	- €
DP2024-85	Convention financière	CLAIROIX		Prises illum	2 772,00 €	2 772,00 €
DP2024-86	Convention financière	PONTPOINT		Rénovation EP	38 445,00 €	30 755,56 €
DP2025-01	Concours financier du CD60	Travaux 2025			- €	- €
DP2025-02	Convention financière	SAINT SAUVEUR	ensemble de la commune	Passage à LED et mise en sécurité	155 048,30 €	120 644,98 €
DP2025-03	Convention financière	GURY	ensemble de la commune	Rénovation EP	39 049,35 €	31 239,48 €
DP2025-04	Convention de mandat	LEVIGNEN	Rue du Valois	Enfouissement 3 réseaux	400 642,92 €	170 994,06 €
DP2025-05	Convention de mandat	LEVIGNEN	Rue Dinotier	Enfouissement 3 réseaux	242 590,86 €	119 584,05 €
DP2025-06	Convention financière	MARGNY SUR MATZ	Grande rue	Enfouissement 3 réseaux	184 133,00 €	60 482,25 €
DP2025-07	Convention financière	MARGNY SUR MATZ	Rue du Jeu d'Arc	Enfouissement 3 réseaux	505 969,00 €	195 545,45 €
DP2025-08	Convention financière	COUDUN	ensemble de la commune	Rénovation EP	148 980,00 €	120 106,80 €

#### 6. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,  
O. FERREIRA

